

Capsules – Droit d'auteur

Le téléchargement de musique

Vrai ou faux ?

La [GRC](#) ne traque plus désormais le téléchargement illégal de fichiers sonores pour usage personnel, on peut donc télécharger de la musique en toute légalité

Réponse : FAUX !

Le téléchargement illégal ne peut pas être légal !

Dans la vie en général, tout le monde a à peu près constamment des occasions de voler. Et si la plupart des gens ne volent pas, ce n'est pas nécessairement parce qu'ils craignent de se faire arrêter, mais tout simplement par respect ! Probablement qu'il ne te viendrait jamais à l'idée de voler le crayon de ton camarade de classe ou de l'argent à un de tes parents !

Eh bien, c'est un peu la même chose pour la musique, on peut choisir de ne pas télécharger illégalement de la musique tout simplement parce qu'on sait que c'est illégal, même si on ne craint pas de se faire arrêter par la GRC !

Vrai ou faux ?

[La diffusion sur Internet](#) de fichiers musicaux dans le but de les revendre ou de les redistribuer constitue un geste criminel.

Réponse: VRAI ! Eh oui, c'est CRIMINEL, on ne rigole pas !

Vrai ou faux ?

Il existe maintenant des sites pour télécharger gratuitement mais légalement de la musique.

Réponse : FFFVRAI ...

Attention !

Certaines personnes ou organisations sans scrupule profitent du fait que dans certains pays, les droits d'auteurs ne sont pas protégés par les lois. Ils font héberger leur site de téléchargement dans ces pays pour se soustraire aux lois. Il n'en reste pas moins que si l'on télécharge de la musique depuis ces sites, on ne respecte pas les droits d'auteur !

Les lois ne couvrent pas tous les aspects de notre vie et c'est bien ainsi ! Nos choix sont basés très souvent sur nos valeurs, il faut simplement ne pas oublier de faire des choix éclairés !

Vrai ou faux ?

J'ai décidé de respecter les droits d'auteurs et d'acheter le CD de mon groupe préféré, je peux ainsi diffuser leur musique en toute légalité sur mon blogue.

Réponse : FAUX !

Bravo pour l'achat du CD! Mais attention de ne pas confondre : l'achat d'un CD te donne le droit de l'utiliser à des fins personnelles et non de le diffuser ou de le distribuer à tout le monde !